

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE
DE
LES ANGLES
(30133)

DECISION

N° 2024_GF_D008

Objet : Contrats d'abonnement internet supplémentaires

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 10 du 10 novembre 2022 modifiée portant délégation de pouvoirs au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de se doter en accès internet supplémentaires ;

CONSIDERANT la proposition de la société MTECH satisfaisante ;

DECIDE

Article 1^{er} : De contracter avec la société MTECH sise 155 avenue Charles de Gaulle – 30133 LES ANGLES pour des contrats d'abonnement supplémentaires.

Article 2 : Précise que le coût de ces abonnements s'élève à 876,00 € H.T. soit 1 051,20 € T.T.C.. Ils sont conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : Les requêtes relatives aux litiges nés ou à naître de l'exécution et / ou de l'interprétation de la présente décision seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes - 16, avenue Feuchères - 30000 NIMES.
Le délai de recours est de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités rendant l'acte exécutoire.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la ville et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Les Angles, le 1^{er} février 2024



Le Maire,

Paul MELY

Affiché le : 05 02 2024

Publié sous forme électronique le : 05 02 2024